

## LÉON DORT ENCORE !

### Article 1 : Organisation

La SARL JACQUES BRU COMMUNICATION au capital de 122941 €, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé La Houssaye 49410 MAUGES SUR LOIRE, immatriculée sous le numéro RCS ANGERS 519143952, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 12/01/2022 à 10h00 au 12/02/2022 à 23h30.

Jeu de grattage en ligne ! Je gratte le dos de Léon, le hérisson et je découvre mon cadeau.

### Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

### Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent se rendre à l'une des adresses URL suivantes :

- [https://story.tl/jeu\\_leon](https://story.tl/jeu_leon)
- [www.pommejazz-jeu.fr](http://www.pommejazz-jeu.fr)

Pour jouer au grattage, les participants doivent :

- Se connecter sur la plate-forme de jeu
- Compléter correctement et entièrement le formulaire
- Accéder à la révélation instantanée de son lot par grattage

Le participant peut jouer une fois par jour.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

### Article 4 : Gains

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit :

- Du 1er au 6ème lot : Le nid de Bérénice (25 € TTC)

**Détails :**  
Description:

Nichoir à mésange et oiseaux des bois  
Dimensions : 12 cm x 214 cm x 28 cm environ (variable selon modèle)  
Fabrication manuelle et artisanale par ALISE, Association insertion par l'emploi, La Pommeraye (49)  
avec du bois et des matériaux de récupération.  
<https://alise-emploi.fr/>

- Du 7ème au 8ème lot : Hôtel à Insectes (32 € TTC)

**Détails :**

Description:

Dimensions : La maison des insectes mesure 42 cm de haut, 30 cm de large et 9,5 cm de profondeur.

Pour les abeilles sauvages, les coléoptères, les mouches et autres insectes utiles.

Maison des papillons : dans le compartiment central, les papillons de nuit et les papillons trouvent un endroit protégé - surtout par temps humide ou froid. La livraison est entièrement montée.

Les maisons à insectes et les hôtels à abeilles offrent un abri tout au long de l'année et un habitat supplémentaire aux insectes.

Pour une longue exposition au soleil, la maison doit être orientée vers le sud et placée à l'abri des intempéries. Fournissez de l'eau dans un abreuvoir à insectes les jours de grande chaleur.

Toute l'année : laissez l'hôtel à l'extérieur même en hiver et ne le rentrez pas au chaud pour éviter une éclosion prématurée.

- Du 9ème au 16ème lot : Maison de Chantal (32 € TTC)

**Détails :**

Description:

Nichoir Chauve Souris Bois de pin Non traité

UN ESPACE DE VIE ADAPTÉ – Le nichoir pour chauves-souris sert de refuge et de lieu de repos en été.

Mais il est également utilisé pour la nidification et l'hivernage. Avec le gîte pour chauves-souris de Skojig, vous pouvez accueillir des animaux nocturnes dans votre jardin tout au long de l'année !

POUR DES NUITS SANS MOUSTIQUES - les chauves-souris sont des contrôleurs naturels de parasites et donc extrêmement utiles. Leurs excréments sont également un excellent engrais. Il est préférable d'installer plusieurs nichoirs pour chauves-souris, car ces animaux sont très sociables et changent fréquemment de quartiers.tiers.

DESIGN ÉPROUVÉ – Le nichoir pour chauves-souris est fabriqué en matériau résistant aux intempéries et possède un toit en bois de sapin. L'intérieur est agréable et confortable, sombre et à l'abri des courants d'air. Le bois de pin est rugueux, non traité et rainuré - parfait pour les petites griffes de chauve-souris !!

UN ACCESSOIRE DE JARDIN ENRICHISSANT - L'aide à l'atterrissage et la fente d'entrée permettent aux animaux de trouver leur cachette à tout moment. Ne les dérangez pas - lorsqu'ils sortent en essaim au crépuscule pour chercher de la nourriture, les chauves-souris offrent de merveilleuses possibilités d'observation !

LA NATURE VOUS REMERCIERA - Les produits phytosanitaires et la diminution des habitats sont une menace pour les chauves-souris. Le nichoir pour chauves-souris est donc l'endroit idéal pour contribuer à la protection de l'environnement.

- Du 17ème au 19ème lot : La maison de Léon (80 € TTC)

**Détails :**

Description:

Dimensions : 60 x 40 x 20 cm environ (variable selon modèle)

Fabrication manuelle et artisanale par ALISE, Association insertion par l'emploi, La Pommeraye (49) avec du bois et des matériaux de récupération.

<https://alise-emploi.fr/>

- 20ème lot : Longue vue d'aventurier (180 € TTC)

**Détails :**

Description:

Gosky 20-60x80 Longue Vue - Lunette d'observation BAK4 pour observation d'oiseaux Paysage Animalier (avec Support de téléphone + Support SLR Compatible avec Canon)  
Fournie et livrée sans smartphone.

Dimensions de l'article 44 x 13 x 10 centimètres

Longue-vue Gosky mise à jour 20–60 x 80 – Grossissement variable de 20 x à 60 x et système de mise au point dynamique pour une meilleure optique, des images plus stables et une puissance de mise au point plus facile. C'est le meilleur choix pour le tir à l'arc, la chasse, l'observation des oiseaux, l'observation de la faune, la randonnée, le camping, les paysages, les sports de plein air, l'observation astronomique, etc

La lentille d'objectif entièrement multicouche verte de 80 mm offre un champ de vision de 25,3 à 14,6 m. Le prisme BAK4 de qualité supérieure augmente la transmission de la lumière et rend votre vue plus lumineuse, plus claire et offre des images nettes

Cadre en magnalium durable et armure en caoutchouc – Sa protection ajustée le rend utilisable pour résister

aux conditions météorologiques les plus difficiles. L'armure en caoutchouc absorbe les chocs pour une protection maximale. Et le bouclier oculaire peut être étiré pour protéger l'oculaire

Design étanche : les joints toriques empêchent l'humidité, la poussière et les débris de pénétrer dans la lunette pour une performance fiable dans tous les environnements. La purge de gaz d'azote offre une meilleure étanchéité

Gamme complète d'accessoires: un adaptateur de numériscopie téléphone pour smartphone, T-ring et M42 T pour appareil photo Canon inclus vous permettent de prendre des photos et des vidéos par smartphone ou appareil photo. Un trépied vous offre une observation plus stable sous tous les angles.

Un étui de transport, une housse de protection pour les oculaires et les lentilles, un chiffon de nettoyage vous rend plus pratique à transporter et à entretenir

- 21ème lot : Hamac (36 € TTC)

**Détails :**

Description:

Un hamac ultra light de 350 gr qui trouvera facilement sa place dans vos bagages.

Le principe de hamac classique avec de longs bras permet au hamac une meilleure ouverture lorsqu'on l'utilise dans la diagonale pour être bien à plat.

Ce produit est fourni avec 2 x 2,5 m de cordes de fixations.

HAMAC 100% COTON RECYCLÉ ECOTEC

Coloris : assorti

Charge Maximale Admise (Kg) : 150 Kg

Entretien : A L'eau Claire

Longueur Du Hamac Avec Cordage (Cm) : 350

Largeur Du Tissu Hamac (Cm) : 220 X 140

- Du 22ème au 61ème lot : tee-shirt "Léon, anti-limaces 100% naturel" (8 € TTC)

**Détails :**

Description:

Tee-shirt en coton organique.

Modèle mixte

Couleur assorties : blanc ou vert d'eau

Taille unique équivalent +/- taille M

Personnalisation "Léon, anti-limaces 100% naturel" pomme JAZZ réalisée en France (Normandie)

- Du 62ème au 71ème lot : Graines mellifères BIO (3,99 € TTC)

**Détails :**

"Les Semences de Margot", Sachet de 60g environ.

Prenez part au bien-être et à la sauvegarde des abeilles en plantant chez vous des fleurs mellifères bio dont raffolent les abeilles, bourdons et autres insectes. Indispensables pour leur survie et la pollinisation, ces plantes aux couleurs variées trouveront facilement leur place dans votre foyer sur votre balcon, en jardinière ou dans votre jardin.

Les Semences de Margot vous propose ce mélange de graines mellifères bio qui participe à l'implantation et au développement des zones mellifères et pollinifères. Que vous soyez citadins ou habitants de zones rurales, ces plantes offriront aux abeilles, bourdons et aux autres insectes, une grande diversité de pollens et de nectars.

Habillez vos balcons, terrasses et jardins de ces plantes biologiques idéales pour nos amies butineuses. Ce sachet se compose de 15 graines minutieusement sélectionnées pour leurs propriétés nutritionnelles dédiées aux ouvrières.

Composition

25% de phacélie bio, 15% de sarrasin bio, 5% de moutarde bio, 1% de tournesol bio, 5% de capeline cultivée bio, 7% de serradelle bio, 3% de radis oléifère bio, 8% de trèfle d'Alexandrie bio, 9% de trèfle incarnat bio, 7% de carvi, 2% d'aneth, 2% de fenouil, 1% de mauve des bois, 5% de souci officinal, 5% de coriandre.

Conseils de semis

Profondeur de semis : 1 à 2 cm

Dose de semis : 15 kg/ha

Période de semis : de mi-mai à fin juin

- 72ème lot : La peluche "Léon" (22 € TTC)

**Détails :**

Peluche réaliste  
Dim : 24 x 10 x 8 cm; 99.79 grammes  
Lavable en machine  
à température inférieure à 30°C

- 73ème lot : La peluche "bébé-Léon" (7,50 € TTC)

**Détails :**

Peluche réaliste d'un petit hérisson.

Dimensions : 16 x 10 x 8 centimètres

De la gamme très populaire Mini Flopsies Collection d'Aurora peluche douce et extrêmement tactile fabriquée avec des matériaux de qualité. Animal réaliste avec des corps de sacs de billes doux et câlins.

Valeur totale : 1315,40 € TTC.

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

## Article 5 : Désignation des gagnants

L'annonce du lot se fait directement en fin de jeu, après le grattage, au moment de la révélation de l'instant-gagnant. Les gagnants ne reçoivent pas d'e-mail de confirmation.

## Article 6 : Annonce des gagnants

Le gagnant est informé de son gain immédiatement au moment du grattage. Pas de confirmation par email.

Il doit alors compléter l'ensemble de ses coordonnées postales (NOM, PRÉNOM, ADRESSE, CP, VILLE) pour que son lot soit expédié à l'adresse qu'il aura indiqué au moment du jeu.

Pour la bonne livraison des lots : il est préférable d'indiquer un N° de mobile pour faciliter la venue du livreur (Colissimo, Chronopost, Geodis, TNT...).

## Article 7 : Remise des lots

- Les lots seront envoyés aux coordonnées postales indiquées par les participants
- Une adresse incomplète peut entraîner la non-livraison de votre lot.

Le participant doit veiller à compléter attentivement tous les champs de son adresse postale.

En cas de retour non délivré, le lot restera à disposition du participant pendant 15 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

« L'organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

## Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le/les gagnant(s) autorisent « L'organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement n°2016/679 du parlement européen et conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

## **Article 9 : Règlement du jeu**

Le règlement du jeu est déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Le règlement pourra être consulté sur les sites suivants :

- [https://story.tl/jeu\\_jeu\\_charles](https://story.tl/jeu_jeu_charles)
- [www.grand-jeu-jazz-france.fr](http://www.grand-jeu-jazz-france.fr)

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de « L'organisatrice ».

« L'organisatrice » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

## **Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

## **Article 11 : Responsabilité**

La responsabilité de « L'organisatrice » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

« L'organisatrice » ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

« L'organisatrice » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même « L'organisatrice », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à « L'organisatrice », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Ce jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook et Instagram que « L'organisatrice » décharge de toute responsabilité.

## **Article 12 : Litige & Réclamation**

Le présent règlement est régi par la loi française.

« L'organisatrice » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de « L'organisatrice » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à « L'organisatrice ». Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

## **Article 13 : Convention de preuve**

De convention expresse entre le participant et « L'organisatrice », les systèmes et fichiers informatiques de « L'organisatrice » feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de « L'organisatrice », dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre « L'organisatrice » et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, « L'organisatrice » pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par « L'organisatrice », notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par « L'organisatrice » dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfutable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Le dépôt de ce règlement de jeu-concours a été effectué via le site internet : <https://www.reglementdejeu.com>.